Fédération Nationale FNAF Agroalimentaire et Forestière

LA FEDERATION COMMUNIQUE

Terra Fecundis

Une première victoire !

Le rendu du jugement concernant la société Terra Fecundis (maintenant Work for All), est une victoire de plusieurs années d'actions menées par la CGT et les salariés.
Depuis des années, cette société pratique la traite d'êtres humains en toute impunité malgré les nombreuses plaintes et procédures. Cette fois ci c'est chose faite, elle est reconnue coupable des infractions de travail dissimulé par dissimulation d'activités, dissimulation de salariés et de marchandage avec la circonstance aggravante de bande organisée. Les trois principaux dirigeants ont été condamnés à quatre ans de prison avec sursis et 100 000 € d'amende. Terra Fecundis est quant à elle condamnée à une amende de 500 000 € et une interdiction définitive d'exercer l'activité de travail temporaire. La société Terra Bus, filiale de Terra Fecundis, qui transportait ces salariés, est elle condamnée à 200 000 € d'amende et une interdiction définitive d'exercer le transport de personnes. C'est tout un réseau qui est mis à nu.

Sur la base de ce jugement, des contrôles notamment des inspections du travail doivent être généralisés sur l'ensemble du territoire.
Le président du tribunal, dans son jugement, a relevé « *qu'il avait été mis en place un système de fraude appelé « Franges » permettant de dissimuler les heures supplémentaires effectuées* ». Il a aussi indiqué que « *la société Terra Fecundis avait sciemment mis en place un business plan intégrant le recours généralisé à la fraude pour assurer ses profits tout en recourant à une main d'œuvre docile et peu susceptible de revendiquer l'exercice de ses droits* ». A juste titre, il a dénoncé ces exploitants français qui « *ont profité sans vergogne des services de Terra Fecundis en laissant d'autres se salir les mains* ».

Ce jugement est une réelle victoire qui doit mettre un coup d'arrêt aux activités de Terra Fecundis, et à toutes les sociétés du même genre.
La fédération et toute la CGT, avec les salariés, vont continuer la lutte. Ce système de traite d'êtres humains ne doit pas se perpétuer. Les profiteurs de ce réseau mafieux organisé, ces exploitants qui pour des raisons de profits ne visent qu'à payer des clopinettes ceux qui travaillent leurs terres et à imposer des conditions de travail et d'accueil indignes, doivent eux aussi être condamnés. Les moyens de l'inspection du travail doivent être renforcés pour qu'elle puisse effectuer plus de contrôles. Les objectifs patronaux qui ne visent qu'à baisser ce qu'ils appellent « le coût du travail », pèsent sur l'ensemble des travailleurs. Tous les salariés en agriculture doivent se voir appliquer les droits et conquis sociaux. La généralisation des contrats en CDI à temps plein, l'accès à la protection sociale, l'augmentation des salaires, l'amélioration des conditions de travail et de logement, l'application de la convention collective et des accords territoriaux sont quelques-unes des revendications légitimes qui doivent être satisfaites.

Montreuil, le 13 juillet 2021

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr

263 Rue de Paris – Case 428 – 93514 MONTREUIL – Tél : 01.55.82.84.45 – Fax : 01.48.51.57.49 – Email : fnaf@fnaf.cgt.fr